



HAL
open science

Licence Histoire

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Histoire. 2012, Université de Corse Pasquale Paoli.
hceres-02036666

HAL Id: hceres-02036666

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036666v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Histoire

de l'Université de Corse
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Histoire

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI130004173

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Corte.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Histoire* de l'Université de Corse est une mention généraliste classique qui couvre de façon équilibrée les différentes périodes historiques. Elle offre ainsi une vaste culture générale par la présence d'enseignements complémentaires (géographie) ou d'ouverture (ethnologie).

Cette mention ne comprend qu'un seul parcours dont la spécialisation progressive prépare aux masters de l'Université, que ce soit en recherche (histoire et anthropologie de l'homme insulaire et méditerranéen) ou aux différents masters professionnels de l'enseignement (professorat des écoles, CAPES d'histoire-géographie) ou du patrimoine (*Territoires, patrimoines et médias en Europe et Méditerranée*). La spécialisation progressive est fondée sur un équilibre strict des cours magistraux et des travaux dirigés pour les enseignements fondamentaux, ce qui doit permettre l'acquisition des méthodes disciplinaires de base, notamment la rigueur dans l'étude documentaire et le développement des capacités de synthèse.

La mention *Histoire* a intégré les dispositifs d'accompagnement votés par l'Université et propose donc des stages obligatoires en 2^{ème} (L2) et 3^{ème} (L3) années ainsi que des certifications obligatoires, tant en informatique qu'en langue (plus une certification optionnelle en langue régionale). Cette licence participe indéniablement à l'inscription de l'Université dans son espace régional, à la fois par des enseignements spécialisés (histoire régionale) et par des relations solides, quoique pas assez nombreuses, avec des institutions patrimoniales régionales (musées).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation dispensée en histoire à l'Université de Corse se présente sous la forme d'enseignements équilibrés et cohérents. Si l'absence de parcours ne permet pas de bénéficier au maximum de la diversité permise par cette formation, il demeure possible de poursuivre des études dans des orientations variées. Aucune information n'est fournie sur les réorientations de ces étudiants et l'on ne peut que constater un taux d'abandon en L1 de l'ordre de 50 %, ce qui reste un peu élevé et conduit à s'interroger sur le fonctionnement concret du tutorat et des dispositifs d'accompagnement. Par ailleurs, seulement la moitié des diplômés de licence poursuivent effectivement en second cycle universitaire. La formation bénéficie des efforts faits par l'Université de Corse en faveur de l'insertion professionnelle (stages) et de l'acquisition de compétences additionnelles (certification en langue, dont la langue régionale, et en informatique). Pour autant, aucune précision n'est apportée sur l'application concrète de ces dispositifs dans la mention et, en particulier, sur l'adaptation des stages aux objectifs spécifiques définis.

Le dossier soumis, du fait des nombreuses imprécisions et lacunes, conduit à s'interroger sur l'absence des dispositifs de suivi des étudiants, d'évaluation des enseignements et d'aide à la réussite. La mention semble ainsi fonctionner autour d'enseignements cohérents, mais sans perspectives, ni pour les enseignants ni pour les étudiants. L'équipe pédagogique a été rééquilibrée depuis la précédente évaluation de l'AERES, conformément à ce qui avait été signalé. En revanche, aucune information n'est fournie sur les poursuites d'études dans les différentes filières envisagées, parmi lesquelles l'enseignement et le patrimoine régional. Du coup, la pertinence des contenus pédagogiques, sensés pour une part être adaptés aux trajectoires des étudiants, ne saurait être estimée précisément. L'absence de pilotage se fait d'autant plus sentir qu'aucune réaction ne semble envisagée suite à la baisse importante des effectifs pourtant qualifiée de « fonte » (-75 % en 5 ans) dans le dossier déposé. Si le contenu disciplinaire paraît solide, les autres dimensions de la mention paraissent davantage relever de l'affichage que de la pratique.

- Points forts :

- Formation généraliste avec des ouvertures pluridisciplinaires permettant des poursuites d'études variées.
- Insertion des dispositifs de l'Université dans la formation comme la présence de stages (une semaine en S3 et deux en S6) ou les certifications (langue, informatique), dont les applications concrètes demeurent toutefois inconnues.

- Points faibles :

- Absence de suivi des étudiants, tant dans leur parcours (origines, avenir) que dans leur cursus.
- Pilotage de la mention imprécis voire inexistant pour les dispositifs d'aide à la réussite, l'insertion professionnelle ou l'évaluation des enseignements.
- L'adaptation de la formation aux projets professionnels des étudiants n'est pas renseignée.
- Les évolutions depuis 5 ans (baisse des effectifs) sont mentionnées, mais ne semblent pas prises en compte.

Recommandations pour l'établissement

Afin d'optimiser le fonctionnement de cette licence, plusieurs axes de réflexion mériteraient d'être explorés :

- Fournir des précisions sur l'intégration des dispositifs de l'établissement (évaluation des enseignements, stages, aide à la réussite) à la formation.

- Mettre en place un véritable suivi des étudiants, de l'entrée aux poursuites d'études, en passant par les réorientations possibles. Les poursuites d'études choisies, en particulier, devraient être renseignés de façon à proposer des perspectives professionnelles fortes et adaptées à la réalité.

- Inscrire plus nettement l'acquisition de compétences transversales dans les enseignements fondamentaux.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(rempli par l'établissement)

| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------|
| Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme) | 108 | 93 | 75 | 33 | 49 | 26 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme) | 55 | 39 | 35 | 38 | 13 | 25 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en L3 | 55 | 38 | 33 | 30 | 32 | 12 |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante | 2 % | 3 % | 3 % | 8 % | 8 % | |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante | 2 % | | 3 % | | | |
| Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1) | 31 % | 39 % | 43 % | 34 % | 52 % | |
| Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | 44 % | 52 % | 49 % | 63 % | 48 % | |
| Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme) | 22 % | 27 % | 20 % | 25 % | 33 % | |
| Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme) | | | | | | |
| Taux de réussite en L3 | 89 % | 92 % | 82 % | 90 % | 84 % | |
| Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire | 56 % | 50 % | 64 % | 53 % | 44 % | |
| Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement) | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | L1 en 2010-2011 | L2 en 2010-2011 | L3 en 2010-2011 | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | 370 | 444 | 456 | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | 21,6 % | 8 % | 10,5 % | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention | | | 7 | 6 | 7 | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs | | | 144 | 198 | 300 | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs | | | 0 | 0 | 0 | |



Observations de l'établissement

Après lecture attentive de l'ensemble des avis formulés par l'AERES concernant la carte de formations de la FLLASHS, il apparaît un certain nombre de remarques récurrentes auxquelles nous souhaitons apporter une réponse globale. Sans doute, l'organisation parfois un peu trop dense de nos dossiers n'a-t-elle pas permis aux experts de l'AERES, d'identifier clairement des éléments pourtant bien présents dans chacun de nos dossiers (ci-joint de nouveau en annexe) relatifs aux :

I - Dispositifs de pilotage

- Evaluation des connaissances et des compétences des étudiants : dans chaque dossier figure au chapitre IV, *Organisation pédagogique de la mention*, trois contrôles des connaissances et des compétences (annexe 1)
- Fonctionnement des équipes pédagogiques :
 - En complément des éléments fournis dans le dossier, au chapitre III, *Pilotage de la mention*, nous précisons que chaque équipe pédagogique organise, à minima, 5 réunions pédagogiques par an :
 - * préparation de la rentrée, ventilation des services des enseignants, évaluation des coûts de la formation, HC et intervenants extérieurs, suivi des cursus et des programmes
 - * réunion à mi-parcours permettant l'éventuelle réorientation des étudiants (L1)
 - * Réunions des délibérations S1 et S2 (3 réunions)

II – Dispositifs d'accompagnement des étudiants

Cette rubrique est précisément décrite dans chacun de nos dossiers au chapitre IV, *Organisation pédagogique de la mention*, 5 *Aide à la réussite* - 6 *Aides à l'orientation* - 7 *Aide à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle* (annexe 2). Le suivi des étudiants est d'autant plus performant que, touchée par la baisse nationale des effectifs dans les domaines ALL et SHS, la FLLASHS offre aux étudiants un suivi personnalisé.

Concernant l'insertion professionnelle, bien que la POIP ne peut procéder pas à cette enquête (cf Annexe 3), voici les éléments fournis dans chaque dossier au chapitre V, *Résultats du fonctionnement de la mention* – 3 *Résultats connus de l'analyse du devenir des étudiants diplômés* (annexe 3), un suivi de cohorte a été effectué au niveau des étudiants de la FLLASHS qui constituent 95% des étudiants inscrits à l'IUFM aux concours de PLC, CPE, et CRPE leur correspondant :

Etudiants inscrits au concours de PLC et CPE :

- 2009/2010 : admissibilité par rapport aux inscrits : 27.14%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 36.84%
- 2010/2011 : admissibilité par rapport aux inscrits : 57.69%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 53.33%
- 2011/2012 : admissibilité par rapport aux inscrits : 35.71%

Etudiants inscrits au concours de CRPE (général et bilingue) :

- 2009/2010 : admissibilité par rapport aux inscrits : 78.57%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 84.62%
- 2010/2011 : admissibilité par rapport aux inscrits : 63.89%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 68.75%
- 2011/2012 : admissibilité par rapport aux inscrits : 83.78%

ANNEXE 1

CONTROLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

1^{er} année

Dans la précédente carte des formations, la FLLASHS avait généralisé en première année un dispositif d'évaluation basé sur une note d'évaluation d'étape comptant pour les 2/3 de la note finale et un examen terminal dont la note compte pour 1/3.

Le contrôle des connaissances prend désormais la forme d'un contrôle continu tout au long des deux semestres, complété d'une session d'examen de rattrapage pour chaque semestre. Une réunion de l'équipe pédagogique se tiendra à mi-semestre pour faire un bilan de mi-parcours et proposer si besoin une réorientation.

Les étudiants salariés et les étudiants relevant de dispositions particulières au titre de la médecine préventive seront soumis aux modalités de l'examen terminal.

2^e et 3^e année

En deuxième et troisième années, les examens prennent la forme d'un examen terminal complété d'une session d'examen de rattrapage pour chaque semestre, sans que pour autant les enseignants s'interdisent de proposer des formes d'évaluation diversifiées dont les résultats seront pris en compte dans l'attribution de la note définitive pour chaque enseignement.

Dans tous les modules d'enseignement et pour les trois années il sera tenu systématiquement compte de l'assiduité de l'étudiant lors de la notation.

Modalités de contrôle des connaissances

Chaque semestre et chaque année de Licence sont validés sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignements (UE) et crédités de 30 ECTS pour le semestre, soit 60 ECTS pour l'année. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, et créditée des ECTS définis suivant la filière. Les UE peuvent être acquises par compensation semestrielle et/ou annuelle, sans note éliminatoire, si l'étudiant obtient la moyenne générale pondérée. Dans le cas contraire, l'étudiant repassera au sein des UE non acquises les éléments constitutifs pour lesquelles la note est inférieure à 10/20.

Passage en deuxième et troisième année

Les étudiants, qui obtiennent la moyenne générale des unités d'enseignements de leur année d'inscription (L1 ou L2) sont autorisés de droit à poursuivre leurs études dans l'année suivante.

Sont autorisés à s'inscrire en deuxième ou troisième année de Licence, sous réserve de se présenter ultérieurement et en priorité aux examens des unités d'enseignement non obtenues, les étudiants à qui il ne manque (au plus) qu'un semestre dans la (ou les) année(s) antérieure(s).

Conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire adoptée par le conseil d'administration, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et de bénéficier ainsi de la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

ANNEXE 2

AIDE A LA REUSSITE

Information des lycéens : Chaque année se tient une à deux commissions de coordination enseignement secondaire-enseignement supérieur coordonnées par les services du rectorat de Corse. La commission qui se tient généralement en septembre ou octobre permet de dresser le bilan du site admission post bac ainsi que de définir le calendrier des rencontres entre l'université et les lycéens en vue de leur orientation future (dispositif dit d'orientation active). L'université s'est engagée dans un dispositif ambitieux d'information des lycéens des classes de premières et de terminale de Corse. Ainsi le comité de pilotage de l'insertion professionnelle de l'université définit les membres des équipes pédagogiques de chaque composante qui participeront à l'information des lycéens soit lors de forums organisés au sein des lycées soit lors de forums organisés à l'extérieur afin d'informer également les parents d'élèves (navire mis à disposition par la société Corsica Ferries à Bastia par exemple). L'université organise chaque année une journée portes ouvertes ainsi que les rencontres jeunes-chercheurs sciences et citoyens en partenariat avec le CNRS et l'INSERM. Enfin, chaque lycéen de classe de terminale, peut, s'il en fait la demande (questionnaires distribués chaque année au sein des lycées) rencontrer un personnel de la POIP pour définir ou affiner son projet professionnel et le parcours d'études le mieux adapté. A titre d'exemple l'ensemble de ce dispositif a permis de rencontrer plus de 3000 lycéens par an au cours des deux dernières années scolaires et que l'académie compte environ 1800 bacheliers par an. Par ailleurs, l'installation d'un club CNRS-université au sein du lycée Laetitia Bonaparte d'Ajaccio ou encore la l'implication de l'université au sein de l'internat d'excellence du lycée de Corte sont des indicateurs de liens forts et pérennes au service de l'orientation des futurs étudiants.

Un dispositif d'accueil des primo entrant en L1, en LP, ou en M1 est organisé par la POIP avant le début des enseignements en septembre de chaque année. Ce dispositif inclut la présentation des services communs de l'université ainsi que de l'espace numérique de travail (procédures de conventionnement pour les stages, cours en ligne, etc.). Les services aux étudiants tels que les modalités d'obtention de bourses et allocations, le service de médecine préventive, etc., font également l'objet d'une information détaillée. Divers guides et documents tels que « le guide de l'étudiant » de l'université, les brochures « services aux étudiants et « étudier à l'international » sont également fournies à chaque primo entrant.

Avant le baccalauréat

Le responsable pédagogique et son équipe présentent la filière aux élèves de terminales (informations individuelles sur les contenus, organisation de la filière, perspectives professionnelles) pendant les journées portes ouvertes qui se déroulent annuellement dans différents établissements de l'île et au sein de l'université. De plus, en collaboration avec l'UMR CNRS 6240 LISA et le CNRS, est organisée tous les ans à l'université une rencontre entre lycéens, doctorants et enseignants-chercheurs dans le cadre de journées à thème dédiées à la diffusion scientifique.

La procédure *postbac* via internet est mise en place du 20 janvier au 20 mars. Elle permet à l'élève de formuler un vœu prioritaire de préinscription dans une filière. Après examen du dossier, le responsable pédagogique émet un avis indicatif destiné à conforter l'élève dans son choix ou à l'inciter à une réorientation.

En première année

Dans le cadre de la lutte contre l'échec est mis en place un dispositif destiné aux premières années, appelé « parcours réussite » qui prévoit :

- 24 heures (au semestre 1) de culture générale sous la forme d'ateliers-débats sur le thème « comprendre la modernité » pris en charge par les composantes FLLASHS et FST, et de façon ponctuelle, la Faculté de Droit et Sciences Economique.
- 12 heures de méthodologie (au semestre 1et, si besoin, au semestre 2) destinée à des groupes de 15 à 20 étudiants avec pour objectif de développer toutes les compétences de la chaîne informationnelle (recherche d'information, organisation, analyse, traitement et restitution).
- 12 heures (au semestre 1et au semestre 2) de suivi individualisé pour des groupes de 5 à 8 étudiants avec pour objectif la remédiation et la remise à niveau. Le groupe de suivi du second semestre est mis en place uniquement pour les étudiants les plus en difficulté. Les compétences génériques relatives à la maîtrise du français sont prises en compte dans la première année de toutes les licences.

Enfin, pour les trois années de licence, dans toutes les filières, des documents sont mis en ligne sur l'Espace Numérique de Travail : plan de module d'enseignement, plans de cours, résumés de cours, documents annexes, activités complémentaires.

Orientation des étudiants en cours de licence : La POIP renseigne chaque étudiant désireux de se réorienter en fonction de son projet professionnel ainsi que de ses résultats et aptitudes. Deux conseillers d'orientation psychologues, mis à disposition par l'inspection académique, exercent à mi-temps au sein de la POIP.

Des commissions de réorientation en cours de cursus pour les L1 et L2 ainsi qu'une commission d'équivalence statuant sur les demandes des collés-reçus du concours PACES se réunissent chaque année. Diverses passerelles sont proposées aux étudiants de PACES vers les licences de la faculté des sciences et techniques (Biologie Environnement, et Sciences Fondamentales et Appliquées) mais également vers le DEUST Analyse des milieux biologiques, le DUT Génie Biologique ou encore la licence de droit et de psychologie.

AIDES A L'ORIENTATION

En première année, dès le premier semestre une réunion de l'équipe pédagogique se tient à mi-parcours pour dresser un premier bilan. Pour les étudiants les plus en difficulté, une réorientation peut être proposée par l'équipe pédagogique. Son responsable sollicite les sujets concernés quant à une rencontre avec le conseiller d'orientation qu'il contacte via la Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP). Si l'étudiant accepte cette réorientation, un bilan de ses acquis pourra être élaboré conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence. Les inter-mentions, enseignements pris dans d'autres mentions que celle d'appartenance de l'étudiant, permettent à celui-ci, en première et deuxième année, de disposer de repères susceptibles de l'aider à un changement de cursus. Dans la mention langues, la première année de licence, en langues étrangères et en LEA est construite de telle façon que les étudiants concernés puissent bifurquer réciproquement vers une licence Langue et Civilisation Etrangère ou vers la licence LEA.

AIDE A LA POURSUITE D'ETUDES ET/OU A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le projet professionnel

Les objectifs du « projet professionnel de l'étudiant » consistent d'abord à l'engager, une fois franchi la première année, dans un processus réflexif relatif à son insertion dans le tissu professionnel. Un module de 18 heures, crédité de 2 ECTS, est dédié à cette démarche. Aidé d'un enseignant responsable et d'une équipe, l'étudiant choisit un thème d'activité professionnelle et effectue une recherche documentaire sur celui-ci ; il prépare et réalise des rencontres avec des professionnels ; il en tire des éléments de connaissance et des conclusions qu'il consigne dans un dossier, en traitant de façon critique les informations recueillies, qu'il présente oralement. Ce module d'enseignement vise à lui faire acquérir et développer différentes aptitudes : d'autonomie, d'initiative, d'esprit critique, de travail en équipe, de communication des résultats d'un travail et/ou d'une recherche. Il lui faudra savoir appréhender des environnements professionnels qui se modifient sans cesse. Enfin, cette démarche concourt à lui faire acquérir une méthode de recherche (recherches documentaires, rencontres avec des professionnels, rédaction d'un rapport traitant de façon critique les informations recueillies, préparation d'un exposé oral).

L'enseignement professionnel

Est mis en place en deuxième année un enseignement professionnel de 18 heures, crédité de 2 ECTS. Les contenus mis en œuvre complètent ceux relatifs à la démarche de construction du projet professionnel.

Les stages

Au semestre 3 est mis en place un stage d'observation d'une semaine. L'étudiant le choisit dans l'optique de l'élaboration du projet professionnel qu'il devra élaborer au semestre suivant, avec l'aval du responsable pédagogique de la filière. Pour lui, ce stage constitue un premier contact avec le monde professionnel ainsi qu'une confrontation initiale de ses attentes avec une réalité qu'il souhaite découvrir, voire s'approprier, et qu'il pourra approfondir dans le cadre du module dédié au projet professionnel.

Au semestre 6, le stage en situation de deux semaines permettra d'observer des situations professionnelles, de procéder à une analyse systémique du fonctionnement de l'institution d'accueil (cadre institutionnel, structuration, objectifs, activités, résultats), d'intervenir spécifiquement dans l'activité professionnelle elle-

même dans le cadre de séances préparées avec le tuteur professionnel, d'en tirer une première auto-évaluation avec l'aide de celui-ci. L'expérience sera restituée dans un document que l'étudiant remettra à son tuteur pédagogique et qu'il présentera à l'oral dans le cadre de l'évaluation du module.

La licence de Langue Etrangères Appliquées fait l'objet, quant à elle, de dispositions particulières : en L2 deux stages d'observation, un pour chaque semestre, sont organisés dans les secteurs d'activité du tourisme, du commerce et des services. En L3, le stage en situation dure six semaines et est effectué, autant que faire se peut, à l'étranger, dans les domaines d'activités précédemment mentionnés.

ANNEXE 3

RESULTATS CONNUS DE L'ANALYSE DU DEVENIR DES ETUDIANTS DIPLOMES

La Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) de l'Université de Corse mène chaque année diverses études qui concernent d'une part le suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés positionnés sur le marché de l'emploi et d'autre part l'orientation des étudiants en cours de formation (abandons en L1, orientation L2 vers L3 et L3 vers masters) :

- les enquêtes dites d'insertion professionnelle sont menées dans le format imposé par le MESR qui indique que seuls les étudiants ayant suivi une formation professionnelle (DUT, LP, M pro) et ne s'étant pas réinscrit dans une formation supérieure l'année suivant leur diplôme font l'objet de l'étude.
- Il est donc naturel que les licences générales n'entrent pas dans le champ de ces études puisque le taux de poursuites d'études au sortir de ces formations est extrêmement élevé ;
- suivi des étudiants 30 mois après obtention du diplôme ;

Les enquêtes dites d'orientation ne sont menées que depuis l'année universitaire 2010-2011, mais ont vocation à être réitérées chaque année (enquête 2011-2012 en cours). Ces études sont diligentées par l'université par l'intermédiaire de la POIP et du CEVU (élaboration du questionnaire, traitement statistique des résultats, restitution des résultats au CEVU et aux responsables pédagogiques). Lors de ces études chaque étudiant de L2 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en L3, de même chaque étudiant de L3 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en Master (au sein de l'université ou de toute autre institution). Les données nominatives concernant le profil des étudiants ainsi que leurs motivations à choisir une orientation sont accessibles via le questionnaire. Les enquêtes portant sur le suivi des étudiants après la L3 réellement inscrits dans d'autres masters que ceux de l'Université de Corse ou ayant présenté des concours, devraient venir compléter le dispositif. Les membres de l'équipe pédagogique estiment qu'une coopération encore plus étroite entre la POIP et le CEVU d'une part et les responsables de la mention et des parcours d'autre part devra être développée.

Pour des raisons de redondance (plusieurs enquêtes portant sur une même population) aucune autre enquête propre à l'université n'a été diligentée en parallèle des enquêtes formatées par la DGESIP. Ainsi les données de l'insertion professionnelles sont rigoureusement celles qu'imposent les questionnaires formatés par la DGESIP.

LI - S3LI130004173 HISTOIRE

| Points Faibles | Réponses |
|--|---|
| <p>1° Absence de suivi des étudiants, tant dans leur parcours (origines, avenir) que dans leur cursus.</p> | <p>Suivi des étudiants dans leur cursus : cf. réponse globale-annexes 2 et 3</p> |
| <p>2° Pilotage de la mention imprécis voire inexistant pour les dispositifs d'aide à la réussite, l'insertion professionnelle ou l'évaluation des enseignements.</p> | <p>cf. réponse globale-annexe 2 et 3 L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour faire le point de l'adaptation des étudiants de 1^{ère} année au cursus universitaire (progrès réalisés, difficultés éventuelles). Pour les étudiants des trois années, elle propose des entretiens individualisés sur demande.</p> |
| <p>3° L'adaptation de la formation aux projets professionnels des étudiants n'est pas renseignée.</p> | <p>cf. réponse globale-annexe 2</p> |
| <p>4° Les évolutions depuis 5 ans (baisse des effectifs) sont mentionnées, mais ne semblent pas prises en compte.</p> | <p>Les effectifs sont en baisse à Corte comme dans l'ensemble national. La modification de la carte de formation (notamment l'introduction de l'histoire de l'art) vise à renforcer l'attractivité de la licence. Les étudiants de Lettres et sciences humaines se destinaient majoritairement au concours de l'enseignement, selon une enquête nationale récente. La désaffection des candidatures au CAPES intervenue ces deux dernières années n'est pas sans influence sur l'impact des inscriptions au plan national et local. Malgré cela, la mention est confortée par le taux d'admissibilité et d'admission au CAPES d'Histoire Géographie ces deux dernières années : le ratio candidat/réussite est très favorable (de 75 à 100%).</p> |